

Image not found or type unknown



Petits travaux d'aménagement

Par **lamile**, le **05/02/2008** à **17:15**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement il y a moins d'un an et aimerais y faire quelques travaux d'aménagement (placards et double vitrage).

Mon maçon me dit que la procédure légale est de demander l'autorisation à la mairie de ma ville et si non réponse de leur part dans un délais de 6 mois, mes travaux peuvent commencer légalement. Hors, je ne vois personne respecter ces fameux 6 mois de délais autour de moi.

Pour ma part, je comptais juste prévenir ma copropriété mais en aucun cas la mairie.

Cette information est-elle juste ou mon maçon vient-il d'une autre planète?

Merci pour votre aide.

Cordialement.

Lamile.